

Saisir le mal à la racine

Document de fond des Femmes UDC
pour lutter durablement contre les excès de violence

Octobre 2009

Table des matières

1. La situation alarmante d'aujourd'hui	3
1.1 L'augmentation du nombre de délits violents est confirmé par la police et la Suva	3
1.2 Progression des excès de violence pure.....	5
1.3 Onéreuses mesures d'urgence	6
2. Les causes	6
2.1 Dévalorisation de la famille et de la responsabilité parentale.....	6
2.2 Progression de la violence à cause de l'immigration des Balkans.....	7
2.3 Matérialisme et déchéance morale.....	9
2.4 Propagation de la consommation de drogues	10
2.5 Augmentation de la consommation d'alcool	11
2.6 Evolution de la consommation médiatique	12
2.7 Les errements de la psychologie scolaire.....	12
2.8 La justice désarmée face à ce nouveau développement	13
3. Les propositions des Femmes UDC Suisse.....	13
3.1 Rapide amélioration de la situation pour la population en général	13
3.2 Réorientation politique de fond pour lutter durablement contre les excès de violence	14
La réorientation de la politique familiale	14
La réorientation de la politique de migration	14
La réorientation de la politique scolaire	15
La réorientation de la protection de la jeunesse	15
La réorientation du droit pénal des mineurs	15
Annexe.....	16
Motions et pétitions déjà déposées par l'UDC.....	16

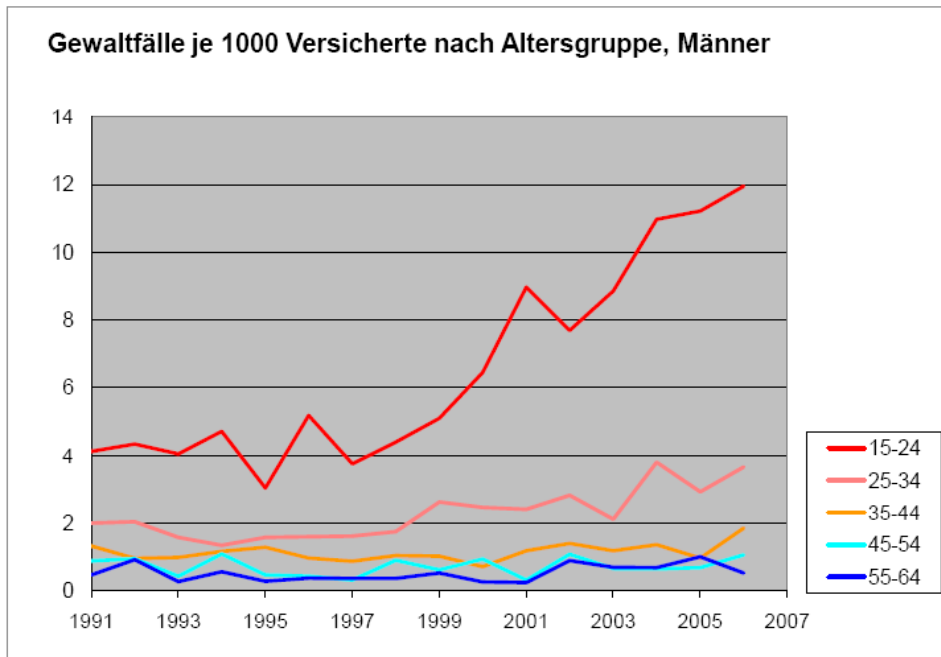
1. La situation alarmante d'aujourd'hui

1.1 L'augmentation du nombre de délits violents est confirmée par la police et la Suva

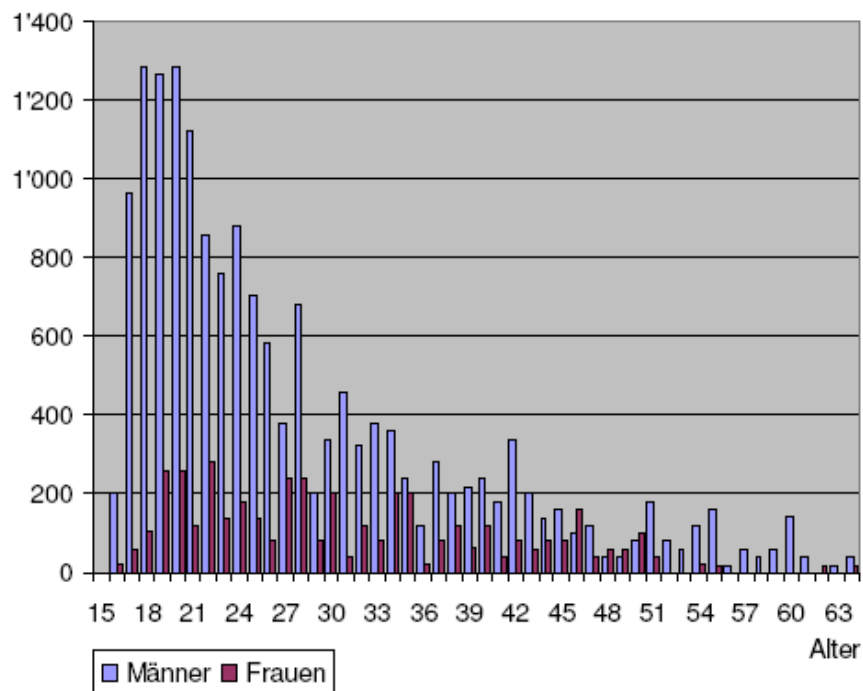
Atteignant plus de 20 délits par jour (source: Statistique policière criminelle 2008, juillet 2009), le nombre de lésions corporelles intentionnelles a atteint une proportion alarmante. On constate de surcroît que 20% environ des délinquants dénoncés en Suisse sont des mineurs. Trop longtemps ces statistiques de la police ont été minimisées par certains milieux qui se contentaient d'expliquer cette croissance par l'augmentation du nombre de dénonciations. Dans son rapport "Violence juvénile" paru en 2008, le Département fédéral de justice et police (DFJP) prétendait encore que l'étendue et le développement de la violence juvénile ne pouvaient pas être estimés de manière fiable sur la base des statistiques criminelles et des sondages.

Une étude de la Suva publiée en juin 2009 confirme pour la première fois sur la base de la statistique des accidents que des jeunes sont de plus en plus souvent impliqués dans des conflits violents. Le nombre de blessures dues à des actes de violence a presque doublé entre 1991 et 2006. Chez les jeunes hommes, le risque d'être blessé a même triplé. Géré par la Suva, le centre de la statistique des assurances-accidents a tenu compte dans son enquête de toutes les blessures dues à des actes de violence annoncées aux assureurs en Suisse entre 1991 et 2006. Cette étude portait pour l'essentiel sur les salariés, apprentis, étudiants et écoliers âgés de 15 à 64 ans et domiciliés en Suisse. Ces personnes représentent deux tiers de la population résidente. Une attention spéciale a été accordée à la violence chez les adolescents et les jeunes adultes.

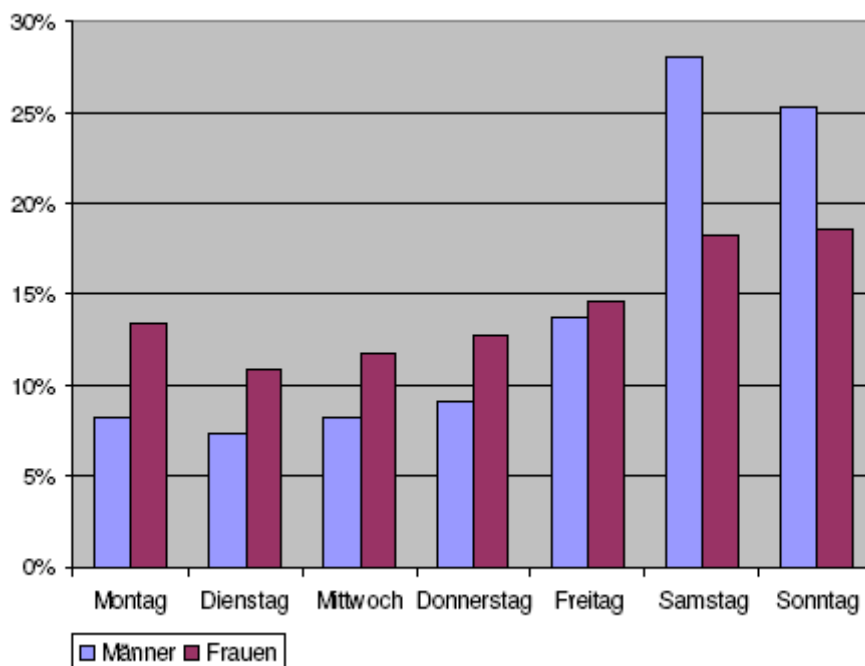
Les conclusions de cette étude sont claires et confirment les estimations des polices cantonales. Si en 1991 une proportion de 1,4 personne sur 1000 assurés a été blessée à la suite d'un acte de violence, ce rapport était de 2,3 sur 1000 en 2006. Ces chiffres indiquent une augmentation de deux tiers. Chez les jeunes hommes, le risque d'être blessé par un acte de violence a même triplé durant la période prise en compte par cette étude.



Cas de violence pour 1000 assurés à chaque fois selon les catégories d'âge (hommes)
 Source: Bruno Lanfranconi, Violence chez les jeunes, contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAAC, juin 2006



Somme des cas de violence 2004-2006 selon l'âge
 Source: Bruno Lanfranconi, Violence chez les jeunes, contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAAC, juin 2006



Cas de violence ventilés selon les jours de la semaine 1991-2006

Source: Bruno Lanfranconi, Violence chez les jeunes, contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAAC, juin 2006

Ces statistiques démontrent que les cas de violence sont les plus fréquents chez les jeunes de 15 à 24 ans et qu'ils se produisent surtout lors des sorties le weekend, tard le soir ou tôt le matin, à l'extérieur ou dans des établissements.

Toujours selon cette étude, autant de jeunes Suisses que de jeunes étrangers sont blessés dans des actes de violence, ce qui signifie que le nombre d'étrangers impliqués est disproportionné compte tenu de leur part à la population générale.

1.2 Progression des excès de violence pure

L'aspect le plus grave de ce développement est l'augmentation du nombre de cas d'excès de violence pure, donc de cas où la victime a été attaquée sans raison concrète et manifestement par plaisir de la violence, de cas où les agresseurs continuaient de battre la victime alors que celle-ci gisait déjà grièvement blessée au sol. Les hôpitaux confirment tout particulièrement ce constat. Une étude menée en 2008 par le centre hospitalier de Bienne indique que les victimes sont toujours plus jeunes et que les blessures sont toujours plus nombreuses et, surtout, plus graves. Selon le médecin biennois Thomas Schweri, les fractures de l'os nasal et les perforations du tympan étaient rares il y a 15 ans; aujourd'hui, on en recense toutes les semaines ("Bieler Tagblatt" du 11 octobre 2008). Même constat pour les fractures de la cavité oculaire qui font partie des blessures fréquentes aujourd'hui. Un quart des patients nécessitant un traitement hospitalier à la suite d'un acte de violence doivent rester au moins 24 heures à l'hôpital. Dans 7% des cas une opération est nécessaire.

1.3 Onéreuses mesures d'urgence

L'UDC a demandé à plusieurs reprises déjà une intervention plus dure et plus systématique contre les malfaiteurs (cf. annexe). Face à l'augmentation massive du nombre de délits et d'excès de violence commis par des jeunes, quelques élus d'autres partis ont également demandé une révision du droit pénal et, plus particulièrement, du droit pénal des mineurs. Une telle réforme, que les Femmes UDC approuvent et soutiennent, permettrait sans doute d'améliorer passagèrement la sécurité de la population, mais des mesures pénales sont onéreuses et ne s'attaquent finalement qu'aux symptômes.

Du point de vue des Femmes UDC, l'analyse des causes profondes de ce problème indique qu'une démarche légale et pénale ne suffit pas; il faut saisir le mal à la racine pour améliorer durablement la situation. L'objectif de la politique voulue par les Femmes UDC n'est pas seulement d'accroître la sécurité publique, mais aussi de réduire les coûts engendrés par les délits.

2. Les causes

2.1 Dévalorisation de la famille et de la responsabilité parentale

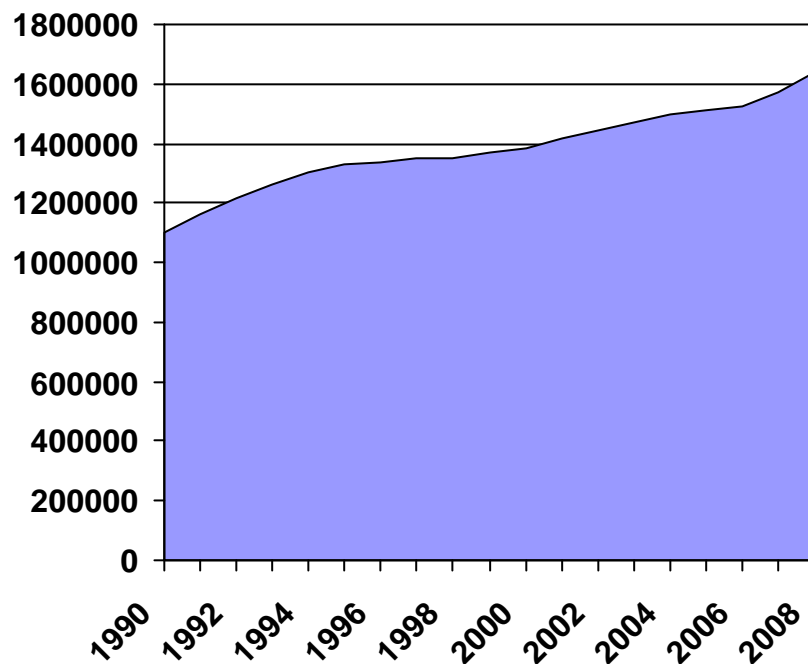
Une des causes principales de ce problème est la vision selon laquelle tous les humains sont naturellement bons et pacifiques et que l'organisation traditionnelle de la société autour du noyau familial est dépassée.

La conception selon laquelle tous les humains bénéficient des mêmes chances à condition de supprimer l'ancienne trame sociale est une erreur fondamentale, tout comme il est faux de penser que le contexte familial dans lequel grandit un enfant n'a aucune importance, que les filles et les garçons sont essentiellement identiques et que leurs différences résultent uniquement d'éducatrices différentes. Martin Schmid, éducateur et spécialiste de la violence juvénile dans le canton de Soleure, prouve que les garçons ont besoin de l'exemple de leur père ("Solethurner Zeitung" du 13 juillet 2009) et Allan Guggenbühl ("Kleine Machos in der Krise. Wie Eltern und Lehrer Jungen besser verstehen" – Petits machos en crise ou comment les parents et enseignants comprennent mieux les jeunes, 2006) arrive à la même conclusion lorsqu'il constate que l'école actuelle est trop influencée par des conceptions féminines, si bien que les garçons manquent de modèles et d'espaces.

La situation ne cesse de se dégrader. On aurait tort de croire que des mesures pénales drastiques puissent stopper cette évolution. Une telle intervention n'aura aucun effet durable. Le problème réside avant tout dans cette tendance prétendument progressiste qui consiste à minimiser le rôle de la famille traditionnelle dans l'éducation des enfants et dans le développement de leur échelle des valeurs. La dévalorisation de la famille traditionnelle est notamment le résultat de l'assouplissement du droit du divorce et de l'idée que seule la situation financière et la non-discrimination sociale comptent pour les enfants de familles monoparentales, pour les enfants de familles "patchwork" ainsi que pour des enfants de couples concubins ou de partenariats enregistrés.

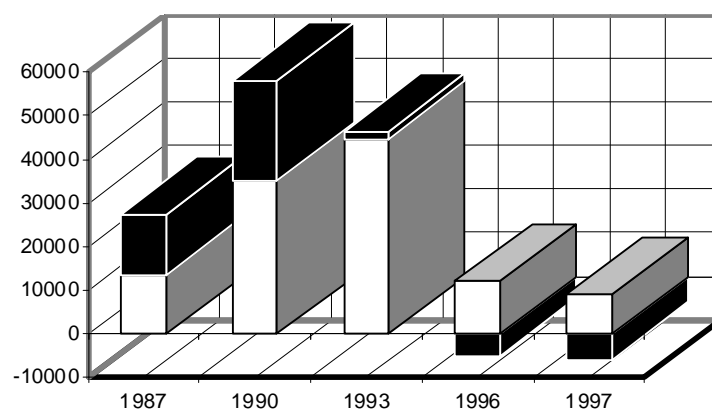
2.2 Progression de la violence à cause de l'immigration des Balkans

La proportion d'étrangers vivant en Suisse a continuellement augmenté ces dernières années.



Nombre de personnes établies et de personnes bénéficiant d'autorisations de séjour annuelle en Suisse (sans les personnes en procédure d'asile); source: statistique de l'Office fédéral de la migration

En comparant la statistique de l'immigration avec celle de la Suva, on constate que l'augmentation rapide et massive du nombre d'actes de violence constatée dans la seconde moitié des années nonante suit les grandes vagues d'immigration en provenance des Balkans.



Bilan migratoire de la Suisse (permis annuels et permis d'établissement))

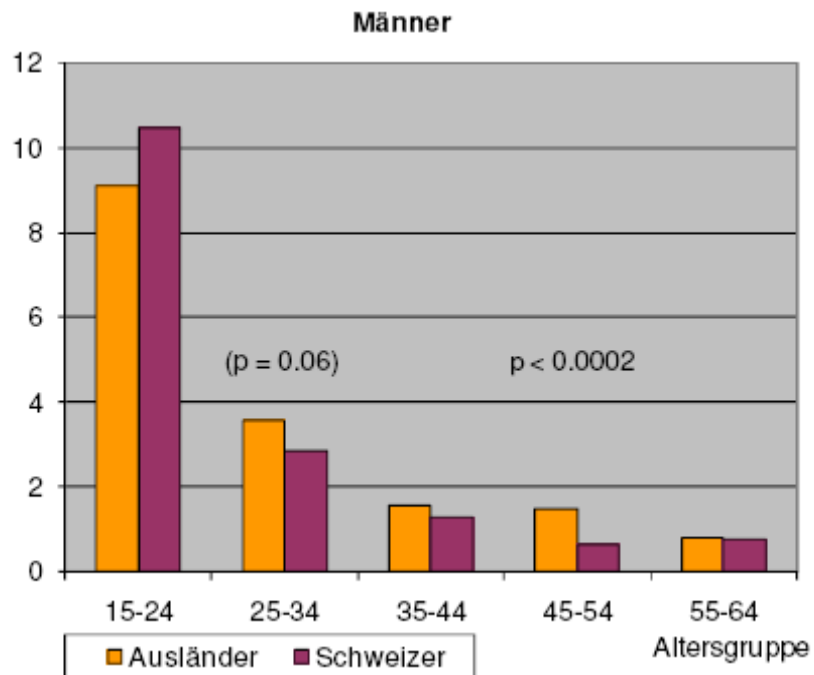
Parts des Etats UE et AELE en noir

Source: statistique de l'Office fédéral de la migration

On peut y voir un indice que l'afflux de familles et d'adolescents en provenance d'ex-Yougoslavie a provoqué une augmentation subite et massive de la violence juvénile.

Il existe deux possibilités: soit les comportements des immigrants se sont propagés dans notre société, soit un nombre disproportionné d'immigrés manifestent une propension à la violence. Le nombre excessivement élevé de délinquants étrangers dénoncés semble indiquer que la seconde conclusion est la bonne.

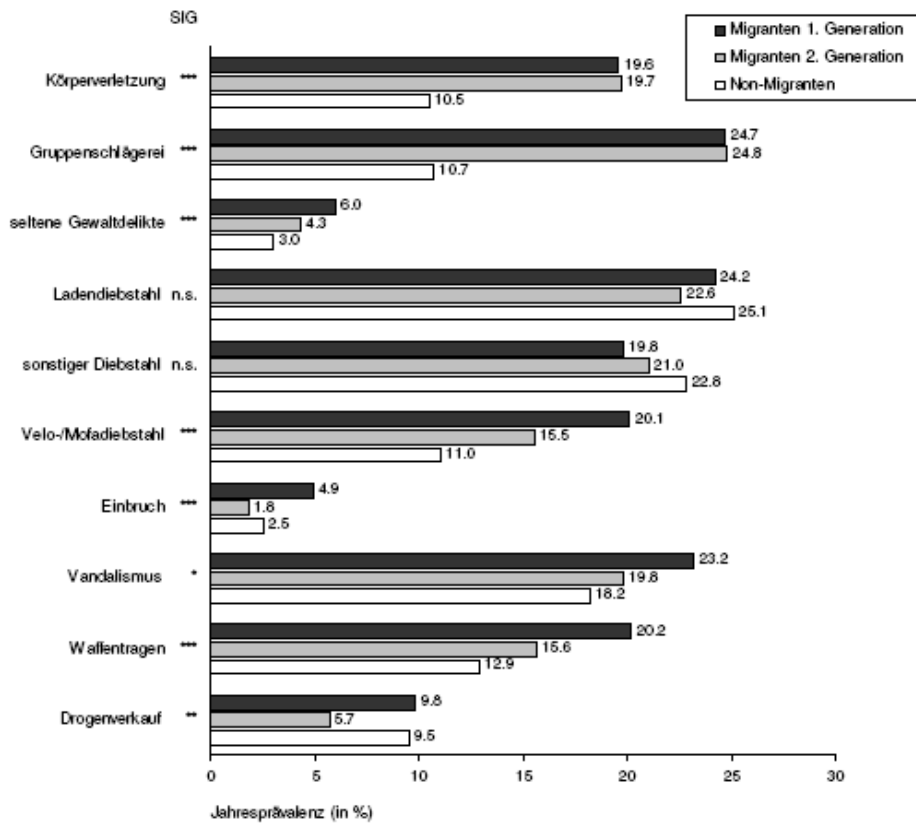
Le lien entre l'immigration et la violence est confirmé aussi bien par la statistique des accidents que par la statistique criminelle.



Cas de violence pour 1000 assurés selon la nationalité, le sexe et l'âge, moyenne des années 2002 à 2006 (les doubles nationaux sont comptés comme Suisses)

Source: Bruno Lanfranconi, Violence chez les jeunes, contribution à la discussion sur la base des données de l'assurance-accidents selon la LAAC, juin 2006

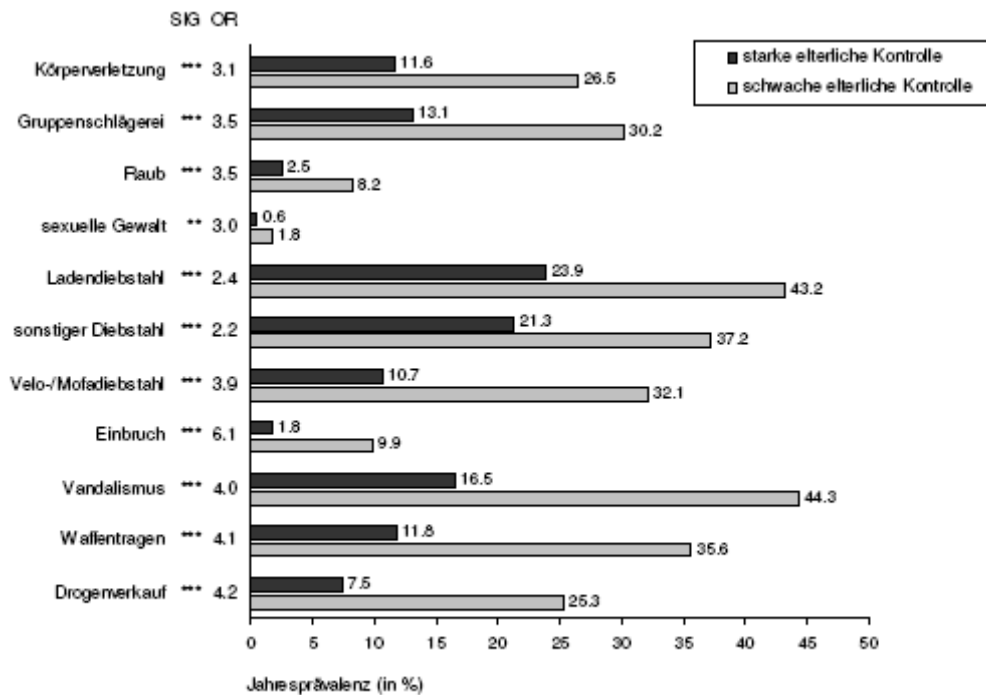
L'étude st-galloise sur la délinquance juvénile confirme également la proportion excessivement élevée de délinquants provenant du contexte migratoire.



Délinquance rapportée personnellement selon le contexte migratoire
 Source: Simone Walser, rapport sur la délinquance juvénile, St-Gall 2009

2.3 Matérialisme et déchéance morale

La mobilité élevée, alliée à la prospérité et à la mentalité de consommation, fait que les parents choisissent de plus en plus souvent leur lieu de travail et de domicile non plus en fonction des besoins de leurs enfants, mais avant tout pour satisfaire leurs propres exigences. Les enfants sont considérés comme un élément de l'équipement de la famille au même titre que la maison, la voiture et le chien, alors qu'ils devraient être au cœur des préoccupations d'un couple fondant une famille. Il va de soi que cette mentalité comprend aussi, dans un souci de confort, la délégation des tâches éducatives à l'Etat alors que le rôle des parents se résume à financer la relève et à satisfaire le plus de souhaits matériels possibles.



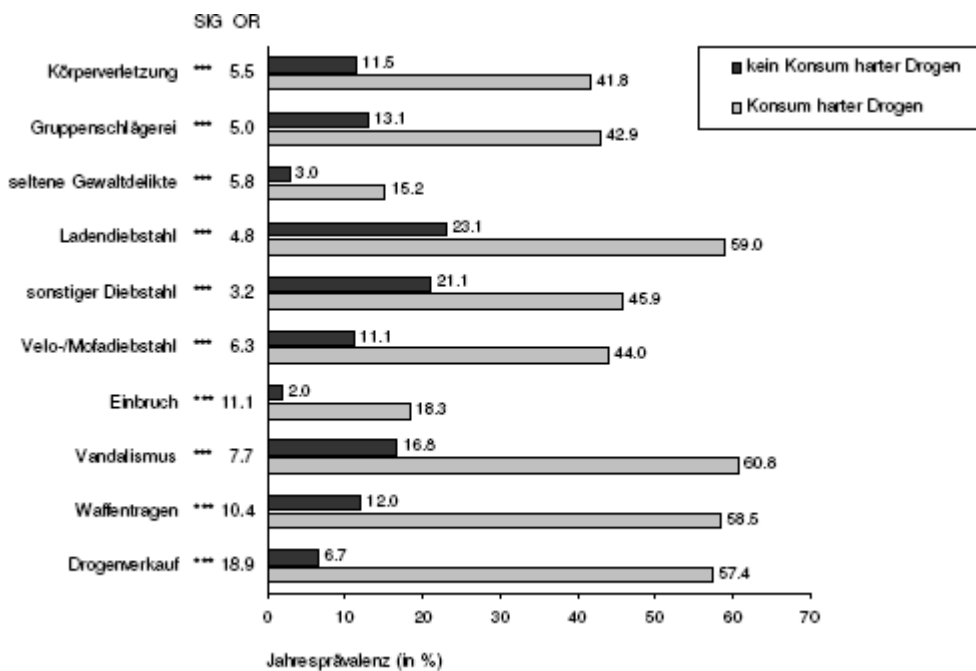
Lien entre le contrôle parental et le comportement délictuel
 Source: Simone Walser, rapport sur la délinquance juvénile, St-Gall 2009

L'Etat soutient cette dégradation du rôle parental et sa limitation aux tâches matérielles en encourageant la création de crèches, la scolarisation précoce, les écoles de jour et les cantines pour écoliers sous le prétexte qu'il est bon pour les enfants de passer du temps entre eux. Cette conception favorise en réalité le comportement de groupe; en clair, les enfants s'habituent très tôt à se mouvoir principalement en groupe au lieu de développer en priorité leur personnalité sous l'influence d'adultes. Ils risquent de plus en plus souvent de céder à la pression du groupe et à suivre le groupe même quand celui-ci dépasse les bornes du tolérable. Cette attitude a des conséquences désastreuses, par exemple le fait que des enfants se sentent à l'aise dans des gangs et se laissent pousser à des actions criminelles. L'étude menée à St-Gall révèle que ces gangs favorisent fortement un comportement délictueux, car cet entourage pousse aussi à la consommation d'alcool et de drogues.

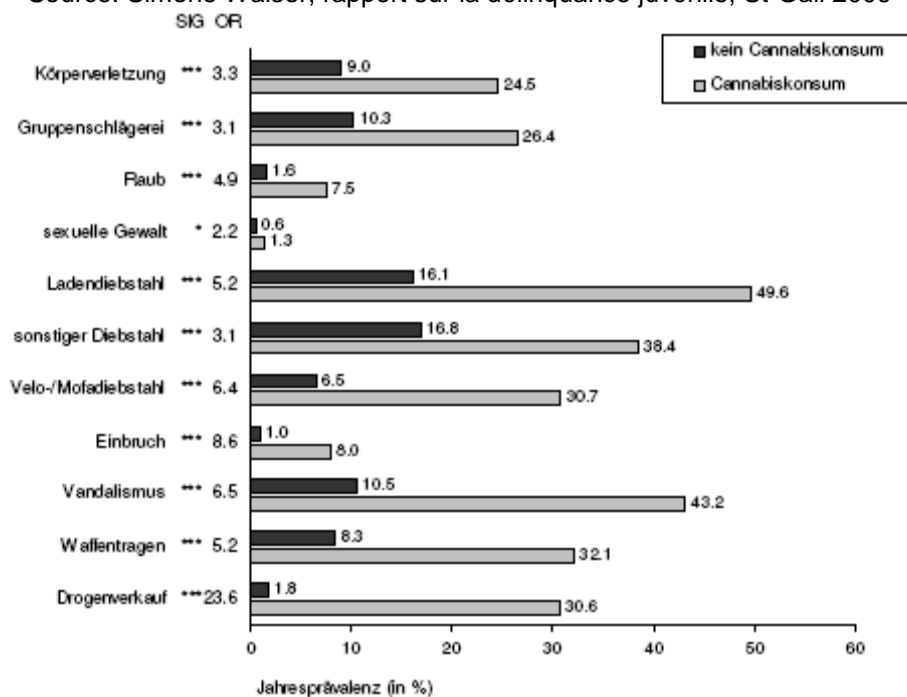
Cette situation est aggravée par la doctrine sociale selon laquelle les enfants ne doivent pas percevoir une éventuellement pauvreté de leurs parents. Or, c'est encore une erreur, car il s'avère que le contrôle des parents joue un rôle beaucoup plus important que les moyens financiers disponibles. L'étude st-galloise citée plus haut a confirmé ce constat.

2.4 Propagation de la consommation de drogues

La minimisation systématique du problème de la toxicomanie durant de nombreuses années a eu pour conséquence que la Suisse occupe aujourd'hui une des premières places au triste palmarès de la consommation de haschich et d'autres drogues. L'étude de St-Gall a révélé des rapports de cause à effet non seulement entre la consommation de drogues dures et la délinquance découlant de la toxicomanie, mais aussi entre la propension à la violence et la consommation de cannabis.



Lien entre la consommation de drogues dures et la délinquance
 Source: Simone Walser, rapport sur la délinquance juvénile, St-Gall 2009

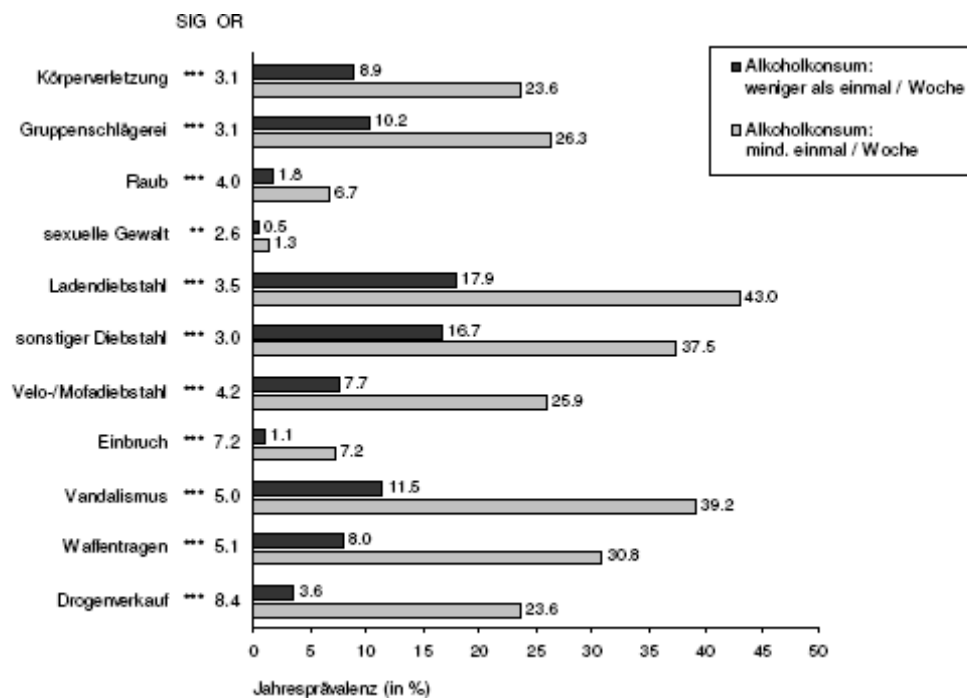


Lien entre la consommation de cannabis et la délinquance
 Source: Simone Walser, rapport sur la délinquance juvénile, St-Gall 2009

2.5 Augmentation de la consommation d'alcool

La baisse du prix de l'alcool grâce notamment aux importations de bières bon marché et à la réduction des droits de douane sur les alcools forts ainsi que la prospérité, donc les moyens financiers considérables à disposition des jeunes, font que l'alcool est souvent présent dans les loisirs des jeunes. L'alcool est un must lors des rencontres entre amis et collègues. Les concours de consommation et beuveries jusqu'au coma sont devenus des occupations

courantes le weekend. L'étude de St-Gall a établi un lien clair et net entre la consommation d'alcool et la délinquance:



Lien entre la consommation d'alcool et la délinquance

Source: Simone Walser, rapport sur la délinquance juvénile, St-Gall 2009

2.6 Evolution de la consommation médiatique

L'évolution intervenue depuis le début de l'ère médiatique fait qu'aujourd'hui les images sont omniprésentes et permanentes dans la vie quotidienne. Alors qu'autrefois la télévision publique n'émettait qu'à certaines heures de la journée, les chaînes de télévision offrent aujourd'hui leurs émissions 24 heures sur 24 sans restriction aucune. Non seulement les chaînes privées, mais aussi les stations publiques, donc financées par les redevances des contribuables, montrent des films et scènes de violence sans tenir compte de l'heure et de l'âge des spectateurs potentiels. Les appareils sont bon marché et meublent aujourd'hui nombre de chambres d'enfants pour une consommation illimitée d'images télévisées. Des jeux violents sont proposées sur des consoles et le moindre appareils de téléphone mobile permet de fixer tout et n'importe quoi. Ces moyens techniques exercent une influence nocive évidente et confirmée sur le développement mental des jeunes.

2.7 Les errements de la psychologie scolaire

Comme l'a constaté Allan Guggenbühl dans en 2006 déjà sa publication "Petits machos en crise ou comment les parents et enseignants comprennent mieux les jeunes", les écoles actuelles manquent de modèles masculins et d'espaces où les garçons et jeunes hommes peuvent se développer. La philosophie selon laquelle les filles et les garçons ne se

distinguent que par l'éducation qui leur est donnée et la tentative de corriger cette différence par un enseignement neutre du point de vue du sexe reposent sur des erreurs fondamentales.

L'égalitarisme primaire, l'absence de limites ainsi qu'une offre éducative axée principalement sur les minorités et présentant la vie comme un self-service de valeurs font que les jeunes manquent de références et de valeurs clairement établies.

2.8 La justice désarmée face à ce nouveau développement

Les règlements scolaires et les tribunaux se basent sur la mentalité suisse et passent donc fréquemment à côté des mentalités étrangères. De plus, les règles et les punitions ne servent à rien si elles ne sont pas rigoureusement appliquées. Trop souvent les autorités et tribunaux suisses tiennent compte de conceptions étrangères du droit et minent ainsi l'ordre légal suisse et le sens suisse de la justice. Cette attitude favorise l'éclosion de la violence, car elle signale que la Suisse fait preuve de tolérance à l'égard des délits.

3. Les propositions des Femmes UDC Suisse

Les excès de violence que nous voyons aujourd'hui sont le résultat d'années d'errements politiques et de conceptions fondamentalement erronées. Ce problème ne peut être résolu durablement que moyennant une correction systématique du cap. Parallèlement, il faut garantir dans les plus brefs délais la sécurité de la population. De l'avis des Femmes UDC, il faut donc, d'une part, améliorer rapidement la situation en durcissant immédiatement le droit pénal et, d'autre part, réorienter les politiques qui marquent les valeurs humaines et constituent la base de la cohabitation sociale. En résumé, il faut enfin s'écarter des conceptions fondamentalement erronées qui ont conduit à la misère actuelle.

Les Femmes UDC exigent la réorientation de la

- politique familiale,
- politique de migration,
- politique scolaire,
- protection de la jeunesse ainsi que du
- droit pénal des mineurs.

3.1 Rapide amélioration de la situation pour la population en général

Il est urgent d'améliorer la protection de la population contre les agressions de plus en plus fréquentes de passants sans aucun rapport avec leurs agresseurs. Les Femmes UDC Suisse soutiennent donc les propositions faites jusqu'ici par l'UDC Suisse et la rapide concrétisation notamment des mesures suivantes:

- arrêter immédiatement les délinquants violents et les garder en détention jusqu'à ce que la peine soit prononcée;
- frapper d'une amende les parents de délinquants mineurs et de jeunes adultes en formation;

- veiller à l'absence de violence et de drogues dans les écoles par des mesures disciplinaires plus sévères et l'envoi des délinquants violents dans des maisons d'éducation;
- assurer un échange automatique des données entre les autorités policières, judiciaires et scolaires.

3.2 Réorientation politique de fond pour lutter durablement contre les excès de violence

Les mesures urgentes énumérées ci-dessus permettent certes de rétablir rapidement la sécurité publique, mais elles sont coûteuses et n'ont pas d'effet durable. Aussi faut-il, comme cela a été dit d'emblée, saisir le mal à la racine pour créer un climat de sécurité durable sans pour autant dépenser beaucoup d'argent. Les Femmes UDC soutiennent les propositions de leur parti dans le domaine du droit pénal pour améliorer à court terme la sécurité de la population, mais elles demandent en plus une réorientation des principales politiques touchant à la famille et aux valeurs fondamentales de la société.

La réorientation de la politique familiale

- L'idéal de la famille intacte doit redevenir le fil conducteur de la politique. Des notions comme la famille monoparentale ne servent qu'à placer verbalement les personnes éduquant seules un enfant au même niveau que des familles complètes alors que des éléments essentiels de l'éducation font défaut. Cette attitude doit être corrigée et on doit veiller dans tous les décrets à ce que la famille intacte redevienne la base de la législation.
- Les parents doivent être placés en face de leurs responsabilités et engagés à éduquer leurs enfants. Concrètement cela signifie ce qui suit:
 - les parents qui négligent leurs enfants doivent être privés de la garde de ceux-ci;
 - les parents doivent assumer la responsabilité des dommages causés par leurs enfants, donc aussi bien des frais administratifs des autorités que des coûts consécutifs aux blessures causés par leurs enfants, c'est-à-dire les indemnités pour préjudice moral, les dommages et intérêts, etc.
 - les parents dont les enfants ont commis des actes de violence doivent être punis d'une amende pour la surveillance insuffisante de leurs enfants;
 - lorsque des enfants de parents étrangers commettent des délits, l'autorisation de séjour pour l'ensemble de la famille doit pouvoir être révoquée.
- Les efforts des parents doivent être soutenus par des autorités qui veillent au strict respect de l'ordre public. Les jeunes doivent apprendre qu'il existe des limites; ils doivent pouvoir commettre des erreurs, mais ensuite être rappelés à leurs responsabilités par des sanctions adéquates.

La réorientation de la politique de migration

- La politique de migration doit être dissuasive en ce sens que les clandestins doivent être renvoyés systématiquement, les requérants d'asile, dont la demande a été refusée, doivent être expulsés immédiatement et le regroupement familial doit être strictement limité.
- La révocation de l'autorisation de séjour doit être une partie de la peine sanctionnant des délits.

- Les sites internet des autorités actives dans le domaine de la migration doivent être conçus de manière à faire comprendre qu'une immigration en Suisse n'est pas souhaitée.

La réorientation de la politique scolaire

- Les directions scolaires doivent être obligées d'imposer la discipline dans les écoles et de veiller à ce que les drogues, l'alcool et les armes ne puissent pas être introduits à l'école.
- La proportion d'enseignants masculins doit être augmentée par des mesures ciblées, par exemple par un quota d'hommes ou par des contributions ciblées à la formation.
- La base de l'enseignement doit être l'idéal familial.
- Il faut veiller à ce qu'il y ait assez de place dans les maisons d'éducation et les institutions fermées pour accueillir des jeunes tendant à la violence ou ayant commis des actes de violence.

La réorientation de la protection de la jeunesse

- La consommation de drogues chez les jeunes doit être strictement poursuivie et les trafiquants de drogues doivent être punis plus sévèrement.
- En cas de délits commis par des jeunes sous l'effet de l'alcool, il convient de ne pas seulement punir les jeunes fautifs, mais aussi de placer leurs parents devant leurs responsabilités.
- Il faut fixer les heures de la journée durant lesquelles les enfants peuvent se tenir dans l'espace public sans être accompagnés par des adultes (limitation des heures de sortie la nuit).
- La vente et la diffusion de jeux électroniques type "killergames" doivent être interdites.
- Une interdiction doit être faite à la télévision publique de diffuser des films ou des émissions comportant des excès de violence.

La réorientation du droit pénal des mineurs

- Le cadre pénal doit être massivement durci. Il doit être possible en Suisse de punir l'auteur d'un acte de violence d'une peine allant jusqu'à 10 ans de réclusion comme cela peut se faire en Allemagne.
- La peine sanctionnant des jeunes malfaiteurs doit passer avant d'éventuelles mesures alternatives.
- Les limites d'âge doivent être redéfinies, c'est-à-dire abaissées. Parallèlement, il faut supprimer la limite supérieure pour l'exécution de la peine.
- Des établissements régionaux de détention de mineurs doivent être installés.
- L'échange automatique de données entre les écoles et les autorités ainsi qu'entre les autorités doit être institutionnalisé. La protection des données doit être levée en cas de délit.

Annexe

Motions et pétitions déjà déposées par l'UDC

Durcissement du droit pénal en général

- 09.3300 Motion Luzi Stamm. Rétablissement des peines privatives de liberté de moins de 6 mois
- 09.3299 Motion Luzi Stamm. Retour à la systématique pénale appliquée avant la fin 2006
- 09.3223 Motion Andrea Geissbühler. Abolition des peines pécuniaires.
- 09.3428 Motion Natalie Rickli. Abolition de l'exécution pénale avec sursis partiel pour des peines de plus de 2 ans
- 09.3427 Motion Natalie Rickli. Prolongation du délai de révocation en cas de non-probation
- 09.3233 Motion Dominique Baettig. Abolition du travail d'intérêt général avec sursis
- **08.3131** : Mo. (Motion) - Joder Rudolf. **Durcissement du cadre pénal en cas de lésion corporelle intentionnelle**
- 08.513 In. parl. groupe UDC. Abolition du travail d'intérêt général avec sursis
- 08.512 Pa. In. parl. groupe UDC. Abolition des peines pécuniaires. Réintroduction des amendes
- 08.511 Pa. In. parl. groupe UDC. Réintroduction des peines privatives de liberté de moins de six mois
- 08.3094 Motion du groupe UDC. Expulsion des étrangers qui refusent de s'intégrer

Durcissement des peines pour les délits de violence sexuelle

- 09.3417 Motion Natalie Rickli. Alourdissement de la peine pour viol
- 09.3418 Motion Natalie Rickli. Alourdissement de la peine en cas de viol par des enfants de moins de 12 ans
- 09.423 Pa.Iv. Natalie Rickli. Registre des délinquants sexuels, pédophiles, violents et dangereux
- 09.3246 Motion du groupe UDC. Suivi des délinquants sexuels

Durcissement du droit pénal des mineurs et amélioration de l'identification des malfaiteurs

- 09.3782 – Motion Rickli Natalie. Probation personnelle plus longue pour les personnes ayant commis un premier délit
- 09.3784 – Interpellation Rickli Natalie. Besoin de réforme au niveau du droit pénal des mineurs en raison de l'âge de plus en plus jeune des délinquants
- 09.3783 – Interpellation Rickli Natalie. Augmenter l'efficacité des blâmes prononcés contre des jeunes
- 09.3314 Motion Ulrich Schlüer. Abaissement de la limite d'âge dans le droit pénal des mineurs
- 09.3733 : Mo. (Motion) - Reimann Maximilian. Application de cas en cas du droit pénal des adultes aux jeunes criminels
- 09.405 : Mo. (Motion) - Schlüer Ulrich. Faciliter l'identification des jeunes malfaiteurs lors du recrutement militaire
- 08.2007 Pétition Jeunes UDC Soleure. Camp de rééducation pour jeunes délinquants
- Mo. (Motion) - Föhn Peter, 07.3692. Adapter le droit pénal des mineurs aux exigences actuelles
- Mo. (Motion) - Groupe de l'Union démocratique du centre, 07.1110. Revoir la limite d'âge maximale pour l'application de mesures de protection éducatives et thérapeutiques dans le droit pénal des mineurs

Mesures préventives et échange de données

- 09.3394 : Ip. (Interpellation) - Flückiger-Bäni Sylvia. Jeux électroniques violents. Mesures du Conseil fédéral
- 09.3445 : Mo. (Motion) - Jenny This. Mieux tenir compte de la sécurité des victimes potentielles dans le droit pénal
- 09.3731 : Mo. (Motion) - Reimann Maximilian. Obligation faite aux autorités d'annoncer aux enseignants les délits commis par des jeunes et droit des maîtres d'apprentissage de consulter les dossiers
- 09.3398 Motion Alfred Heer. Adaptation des conditions pour l'inscription au casier judiciaire
- 09.3312 Motion Luzi Stamm. Casier judiciaire. Retour à la systématique du système de radiation appliquée avant la fin 2006
- 07.3701 : Mo. (Motion) - Föhn Peter. Information des enseignants et maîtres d'apprentissage